



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 avril 2018
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs du représentant suppléant de la Côte d'Ivoire au Conseil de sécurité

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire une lettre datée du 24 avril 2018 indiquant que M. Alcide Ilahiri Djédjé a été nommé représentant suppléant de la Côte d'Ivoire au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

